

Rapport annuel sur l'état de la France 2022

Changer de boussole pour dépasser l'urgence et préparer l'avenir

Déclaration du groupe Artisanat et professions libérales

Après deux ans d'une crise sanitaire qui a fragilisé de nombreux secteurs, il faut affronter la flambée des prix de l'énergie et une inflation record qui impactent durement l'ensemble de l'économie.

Des entreprises industrielles doivent ralentir ou même interrompre leur activité, au risque de compromettre l'objectif de relance industrielle.

D'autres secteurs, tels que l'artisanat des services ou les commerces alimentaires de détail, anticipent une baisse d'activité et des difficultés de trésorerie, face à la hausse de leurs dépenses énergétiques comme aux contraintes de pouvoir d'achat de leur clientèle. Le coût de l'énergie affecte aussi les professions artisanales et libérales dépendantes de leur véhicule professionnel pour exercer leur activité.

Les mesures budgétaires prises en 2020 pour limiter le choc de la crise Covid et pour relancer l'économie, ont permis à la France de maintenir l'emploi, d'éviter une hausse de la pauvreté et de renouer rapidement avec la croissance.

Ces résultats positifs que nul ne conteste, ont toutefois laissé les finances publiques dans le rouge. Or, de nouvelles mesures doivent être prises pour atténuer la crise énergétique et des investissements importants doivent être programmés pour transformer l'économie à l'aune de la transition écologique notamment.

Alors que s'ouvrent les débats au Parlement sur le prochain budget, le RAEF propose des orientations pour tenter de résoudre cette équation. Nous reviendrons sur certaines d'entre elles.

Pour répondre aux urgences, nous approuvons l'appel à des aides ponctuelles à la fois « efficaces et bien ciblées ». Mais nous tenons aussi à souligner la nécessité de dispositifs adaptés pour les TPE qui se voient imposé des hausses considérables de leurs fournisseurs d'énergie, sans pouvoir bénéficier du « bouclier tarifaire ». Nous pensons par exemple à la situation des boulangers et aux conséquences potentielles d'une explosion de leurs factures énergétiques sur le prix de la baguette.

Face au besoin d'investissements d'avenir, il est tentant d'actionner le levier de la fiscalité pour dégager de nouvelles ressources. Il faut toutefois manier cet outil avec prudence, si l'on veut éviter de fragiliser davantage l'économie et d'obérer la croissance future.

Le RAEF aborde cette question, en invitant les Pouvoirs Publics à « lancer une étude sur l'efficacité et la progressivité de la fiscalité » ; nous y sommes favorables. En revanche, nous sommes plus réservés sur une révision de la fiscalité des transmissions au nom d'un objectif de plus grande égalité des chances.

Selon nous, c'est d'abord à travers l'éducation, la formation et l'insertion professionnelles que cet enjeu essentiel de rééquilibrage social doit être recherché, sans oublier l'accessibilité de tous aux services publics. La priorité serait donc de renforcer l'efficacité des investissements en ces domaines.

Dans un contexte de fonds publics limités, la question du ciblage et d'un meilleur suivi de la pertinence des aides, est par ailleurs essentielle. Nous partageons la préconisation en ce sens, tout en soulignant le besoin de lisibilité, de simplicité mais aussi de stabilité des aides aux entreprises, comme autres conditions de leur efficacité.

Concernant les investissements publics de moyen-long terme, nous approuvons également les préconisations de ce RAEF. S'il importe de se fixer une trajectoire de réduction de la dette, il faut en même temps se donner les moyens de répondre à nos choix collectifs. La tenue d'un débat national autour de ces choix, nous semble une voie pertinente.

Selon nous, les enjeux de souveraineté industrielle et énergétique, ou encore d'accompagnement de la transformation des modes de production et de consommation, devront figurer en bonne place dans ce débat.

Mais la capacité à mettre en œuvre de ces choix dépendra aussi fortement des orientations prises au niveau européen, notamment sur l'évolution des règles du Pacte de stabilité et croissance, ou encore du marché européen de l'électricité.

Le groupe Artisanat et Professions libérales a voté pour ce RAEF.